

SAS GEG Source d'Energies au capital de 2 897 538 euros
8 place Robert Schuman
CS 20183 38042 Grenoble Cedex 9
monagence.geg.fr
RCS : Grenoble 321 213 225 - SIRET : 32121322500048
N° de TVA intracomm. : FR 74 321 213 225 - NAF : 3514Z



facture d'électricité



Dépannage 24h/24 - 7j/7
numéro d'urgence : 09 72 67 50 84
réf ext : 25854124393556

X 1/1 50/10/134/122 05AA6689551N3TF 1 FTF FTF



SAS BOUCHERIE LA RUCHE
418 ALLEE DE L'OFFANTE
84130 LE PONTET

Contact : votre conseiller commercial
tél : 04 76 84 38 11 fax : 04 76 84 36 51
du lundi au vendredi de 8h10 à 17h
courriel : gestionom@geg.fr

Votre référence à rappeler : 259 352

contrat n° 785836		facture n° 1678918S du 08/09/2023	
client titulaire	SAS BOUCHERIE LA RUCHE	électricité du 06/06/2023 au 06/09/2023 : 8 849 kWh calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)	
espace de livraison	3 ccal I Arbalestiere LE PONTET		
offre	OM - C5 Pro Prix Fixe		
service fourniture	OM C5 Pro Prix fixe - Service génériq		
service accès au réseau	courte utilisation		
puissance souscrite	18 kVA		
type de compteur	électromécanique		
service optionnel	option verte OM C4 et C5		
date d'échéance	31/12/2025		
		sous-total accès au réseau	398,28 €
		sous-total fourniture	1 765,62 €
		total HT	2 163,90 €
		TVA	429,96 €
		autres taxes	16,41 €
		total TTC	2 610,27 €
Ce montant sera prélevé à partir du 25/09/2023			
Date approximative du prochain relevé 06/10/2023			
Date approximative de la prochaine facture ... 06/11/2023			

rappel de vos coordonnées bancaires	
Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.	
Nom du titulaire : S.A.S. BOUCHERIE LA RUCHE	Référence Mandat : 205627
IBAN (RIB International) : FR76 1130 6000 8448 1215 1705 457	BIC : AGRIFRPP813

accès au réseau					
part fixe				€/ kVA / an	montant en €
prime fixe du 7 juillet 2023 au 31 juillet 2023 (puissance souscrite de 18 kVA - 0,81 mois)				9,00	10,89
prime fixe du 1 août 2023 au 6 septembre 2023 (puissance souscrite de 18 kVA - 1,19 mois)				9,96	17,83
part variable				€/ kWh	montant en €
postes tarifaires	anciens index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux index <i>en italique si estimés</i>	coefficients de lecture	consommations (kWh)	
du 06/06/2023 au 06/09/2023			compteur n° 041876048060		
consommation	56 743	65 592	1	8 849	
consommation - barème du 06/06/2023 au 31/07/2023				0,0394	209,92
consommation - barème du 01/08/2023 au 06/09/2023				0,0437	153,87
prestations					montant en €
frais de gestion du 7 juillet 2023 au 31 juillet 2023					0,99
frais de gestion du 1 août 2023 au 6 septembre 2023					1,54
composante de comptage du 7 juillet 2023 au 31 juillet 2023					1,26
composante de comptage du 1 août 2023 au 6 septembre 2023					1,98
sous-total HT accès au réseau					398,28
fourniture					
part fixe				€/ kVA / an	montant en €
Prime Fixe				0,00	0,00
part variable				€/ kWh	montant en €
consommation du 6 juin 2023 au 6 septembre 2023		8 849 kWh	0,17995	1 592,38	
capacité du 6 juin 2023 au 6 septembre 2023		8 849 kWh	0,0114968	101,74	
CEE		8 849 kWh	0,00618	54,69	
sous-total HT fourniture					1 765,62
prestations					montant en €
énergie renouvelable (8 849 kWh)					16,81
sous-total HT prestations contrat unique					16,81
total HT					2 163,90
taxes et contributions			assiette	taux	montant en €
cspe			8 849	0,001 €/ kWh	8,85
cta			34,49	21,93 %	7,56
tva réduite			42,05	5,50 %	2,31
tva			2 138,26	20,00 %	427,65
total TTC					2 610,27

communication

A noter :

CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : calculée sur la part abonnement de l'acheminement. Elle est fixée par un arrêté ministériel et non par GEG.

CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) : s'applique sur les kWh consommés. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs (développement des énergies renouvelables, ...).

TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) : s'applique sur les kWh consommés. Elle est collectée et reversée aux départements et aux communes.

TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) : Payée sur les débits; PS ≤ 36 kVA, la TVA à 5,5% s'applique sur le montant de l'abonnement et la CTA. La TVA à 20% s'applique sur les consommations d'énergie, la CSPE et la TCFE. PS > 36 kVA, elle s'applique sur l'ensemble de la facture.

Les prix des services souscrits sont disponibles sur vos Conditions Particulières de Vente ou auprès de votre conseiller.

Tarifs de prestations du GRD : Sur Grenoble, Allevard et Montsapey, ils sont disponibles sur reseaux.geg.fr - En dehors de Grenoble, consultez www.enedis.fr (pour l'électricité) ou sur www.grdf.fr (pour le gaz)

Litiges et réclamations : vous pouvez contacter votre conseiller clientèle (coordonnées au recto de votre facture). Les parties s'efforceront de résoudre tout litige à l'amiable. Vous pouvez aussi saisir le médiateur de l'Énergie : www.energie-mediateur.fr

Informations consommateurs : tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics (tél. : 0 800 112 212 service et appel gratuit)